

Cadre Politique Conjoint TICAD-NEPAD
pour la Promotion du Commerce et de l'Investissement entre l'Afrique et l'Asie

A l'occasion de la « Conférence de la TICAD sur le Commerce et l'Investissement Asie-Afrique » (« AATIC ») qui s'est tenue les 1^{er} et 2 novembre 2004 à Tokyo, les co-organisateurs de la TICAD (la Conférence internationale de Tokyo sur le Développement de l'Afrique) et le Secrétariat du NEPAD (Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique) (ci-après dénommés « les deux Parties ») affirment conjointement leur détermination, au nom de toutes les parties prenantes de la TICAD et du NEPAD (un programme de développement socio-économique de l'Union Africaine), de coopérer mutuellement et de renforcer leur dialogue en faveur du développement de l'Afrique à travers, notamment, la promotion du commerce et de l'investissement entre l'Afrique et l'Asie. Les deux Parties approuvent le présent document au titre de directive politique à cette fin lors de la Conférence. Les deux Parties, reconnaissant l'importance des points figurant dans le présent document, s'engagent à collaborer pour promouvoir le commerce et l'investissement entre les deux régions dans le cadre de leurs programmes respectifs, cela en coopération avec toutes les parties prenantes comprenant des Etats, des organisations internationales et régionales, le secteur privé, la société civile et le monde universitaire.

I. Reconnaissance commune

Les deux Parties, reconnaissant que le resserrement des liens économiques entre l'Afrique et l'Asie présente un potentiel considérable, notamment en promouvant le commerce et l'investissement entre les deux régions, prient instamment toutes les parties prenantes de la TICAD et du NEPAD de :

1. *affirmer* que l'objectif final de la promotion du commerce et de l'investissement est essentiellement d'aboutir en Afrique à la « réduction de la pauvreté par la croissance économique », le concept favorisé par le processus de la TICAD qui, depuis, ne cesse de gagner une reconnaissance croissante au sein des divers cadres internationaux se rapportant à des objectifs établis, dont les Objectifs du Millénaire pour le développement;
2. *réitérer* que l'appropriation du développement et le leadership par l'Afrique sont essentiels à la promotion du commerce et de l'investissement, générateurs d'un développement autonome et durable, d'une croissance équitable ainsi que de soutien et coopération de la part des pays d'Asie;
3. *souligner* que la mise en valeur des ressources du secteur privé doit faire partie des stratégies de développement des pays africains, tout en respectant le principe fondamental selon lequel les activités lucratives des entreprises privées constituent la base du commerce et de l'investissement;
4. *renforcer* un partenariat étendu entre l'Afrique et l'Asie dans les secteurs tant public que privé, tout en sensibilisant d'autant au fait que l'extension du commerce renforcera des relations mutuellement bénéfiques entre les deux régions;
5. *assurer* que le commerce entre l'Asie et l'Afrique soit promu de manière équitable et transparente en conformité aux réglementations internationalement reconnues, et que le renforcement du partenariat Asie-Afrique soit bénéfique pour le monde entier, sachant qu'il enrichit des valeurs universelles, y compris la sauvegarde de l'environnement mondial, la protection des droits de l'homme et des droits de propriété intellectuelle.

II. Mission à accomplir

Ayant à l'esprit la diversité des rôles importants que les Etats africains peuvent jouer afin de surmonter les divers obstacles entravant la promotion du commerce et de l'investissement entre l'Asie et l'Afrique, sachant que les affaires

relèvent par nature des activités du secteur privé, les deux Parties appellent l'ensemble des Etats et organisations participants qui appuient et promeuvent le processus de la TICAD et le programme de l'UA/NEPAD, à fournir tous les efforts dont ils sont capables en vue, respectivement, de :

1. *faire preuve* d'un engagement politique visant à assurer, dans la durée, la stabilité politique, économique et sociale, la bonne gouvernance et la transparence afin d'obtenir la confiance des entreprises privées;
2. *maintenir*, par la mise en oeuvre d'une gestion saine sur le plan macroéconomique et le renforcement de l'Etat de droit, un contexte commercial stable et prévisible, afin de permettre aux entreprises privées de concentrer leurs ressources sur des activités économiques et de promouvoir le commerce sur la base d'une stratégie commerciale à long terme;
3. *améliorer* les conditions socio-économiques de base à travers diverses mesures, y compris le développement des infrastructures, le développement des ressources humaines, le renforcement des institutions se rapportant aux dispositifs économiques et sociaux ainsi qu'au marché financier, et *accroître* l'ensemble de l'efficacité économique, en éliminant les pratiques de subornation et de corruption, et en simplifiant les procédures administratives telles que l'enregistrement et le dédouanement, en vue de réduire les coûts de transaction des activités commerciales du privé;
4. *encourager* des activités commerciales du privé qui soient en harmonie avec les stratégies de développement des pays concernés.

III. Actions concrètes

Les deux Parties, reconnaissant en outre l'importance du partenariat public-privé (PPP) pour le développement de l'Afrique, s'engagent à coopérer, notamment en faveur de la mise en place d'un canal approprié à la mise en réseau des secteurs public et privé en Asie et en Afrique, et à faciliter les dialogues entre le public et le privé en vue de :

1. *susciter* l'intérêt du secteur privé à l'égard des opportunités commerciales, notamment dans les domaines du commerce et de l'investissement entre l'Asie et l'Afrique;
2. *promouvoir* la compréhension et la confiance mutuelles entre les secteurs public et privé sur la base d'échanges de vue francs ayant trait aux besoins en assistance de la part d'Etats et organisations continentales et sous-régionales, ainsi que les attentes à l'égard d'une contribution sociale par le secteur privé;
3. *échanger* de bonnes pratiques relevant d'un traitement équitable et honnête de la part des Etats africains, concernant tout particulièrement les réclamations commerciales et les contributions sociales du secteur privé, *partager les expériences de l'Asie* en matière de croissance économique réussie en promouvant le commerce et l'investissement, et *apporter* des contributions intellectuelles au savoir mondial;
4. *combler* les insuffisances d'information et *supprimer* les images négatives associées aux affaires en Afrique afin d'assurer que le secteur privé prête attention aux opportunités d'affaires en Afrique d'une manière qui soit juste;
5. *coopérer* au processus de Bandung qui comprend également la coopération Asie-Afrique dans un vaste éventail de domaines, y compris le commerce et l'investissement, et *renforcer* davantage le partenariat avec le Sommet Asie-Afrique qui aura lieu les 21 et 22 avril 2005 à Bandung, conjointement au cinquantenaire de la Conférence de Bandung de 1955.

Le 2 novembre à Tokyo (Japon)

/signature/

Monsieur Masaharu KOHNO
Ambassadeur
Représentant Personnel du Premier
Ministre pour l'Afrique
Ministère japonais des Affaires
Etrangères
Représentant des Co-organiseurs de la
TICAD

/signature/

Monsieur Wiseman NKUHLU
Président du Comité de pilotage du
NEPAD
Représentant du NEPAD

Témoins, les Co-organiseurs de la
TICAD :

/signature/

Monsieur Ibrahim GAMBARI
Ambassadeur
Conseiller spécial du Secrétaire Général
pour l'Afrique
Secrétaire général adjoint de l'ONU

/signature/

Monsieur Tesfaye DINKA
Conseiller principal de la CMA

/signature/

Monsieur Zephirin DIABRE
Administrateur adjoint du PNUD
Représentant du PNUD

/signature/

Monsieur Michel WORMSER
Directeur du Secteur Privé et des
Infrastructures pour la région Afrique
Représentant de la Banque Mondiale